

6667 - Les bonnes oeuvres d'une personne morte mécréante

question

Si un homme non musulman a mené une vie éloignée des péchés majeurs et remplie de bonnes actions dans la mesure du possible et est mort sans être converti à l'Islam, entrera-t-il au paradis à cause de ses bonnes actions ou ira-t-il en enfer pour avoir consciemment ou inconsciemment refusé d'embrasser l'Islam et accepté l'unicité d'Allah? J'espère un éclairage.

la réponse favorite

l'accès au paradis est interdit à tout homme mort en dehors de l'Islam conformément aux propos du Très Haut: **« Ce sont, certes, des mécréants ceux qui disent: "En vérité, Allah c' est le Messie, fils de Marie." Alors que le Messie a dit: "O enfants d' Israël, adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur". Quiconque associe à Allah (d' autres divinités), Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs!. »** (Coran,5:72). Les bonnes actions accomplies par un mécréant ne lui sront d'aucune utilité dans l'au-delà d'après cette parole du Très haut : **« Et quiconque désire une religion autre que l' Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l' au-delà parmi les perdants. »** (Coran,3:85) et celle-ci : **« Nous avons considéré l' œuvre qu' ils ont accomplie et Nous l' avons réduite en poussière éparpillée. »** (Coran,25:23) et celle-ci: **«Et ceux qui traitent de mensonges Nos preuves ainsi que la rencontre de l' au-delà, leurs œuvres sont vaines. Seraient-ils rétribués autrement que selon leurs œuvres?"»** (Coran,7:147)

Aïcha (p.A.a) a adressé au Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui)

une question similaire à celle posée plus haut, quand elle lui a dit: « Messenger d'Allah,Ibn Djudaan avait l'habitude, avant l'Islam, d'entretenir ses liens de parenté (de faire du bien à ses parents) et de nourrire les pauvres.... est-ce que cela lui sera utile (dans l'au-delà) ? – Non,il ne lui sera inutile car il n'avait jamais dit: **« Mon Maître, pardonne- moi mes**

méfaits au jour de la Récompense » Répondit le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)

(Rapporté par Imam Mouslim – puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dans son Sahih 214)

S'il s'agit de quelqu'un qui n'a pas reçu l'appel de l'Islam, le Très Haut le soumettra à une épreuve le jour de la Résurrection . (Voir la question n° 1224) Allah le sait mieux.